

## DEMANDE DE DOSSIER MÉDICAL\*

Pour les élèves arrivant d'un autre établissement

Date de demande :

.....

Nom de l'élève : ..... Prénoms : .....

Né(e) le ..... à .....

### Etablissement où est inscrit l'élève

LYCEE JEANNE D'ARC  
40, Avenue de Grande-Bretagne  
63037 CLERMONT-FERRAND  
CEDEX

### Etablissement d'où vient l'élève

Nom : .....  
Rue : ..... n° .....  
Commune : ..... Arr<sup>t</sup> (pour Paris) : .....  
Département : ..... Code Postal : .....  
Classe : .....

Date de la réponse : .....

Dossier complet – Dossier incomplet – Dossier non retrouvé.

En retour (1) Élève non inscrit ..... à l'école indiquée.

Autres raisons de non-envoi : .....

(1) Encadrer les mentions utiles.

\* Cet imprimé, une fois complété, doit être renvoyé avec le dossier médical

Ministère de l'Éducation Nationale  
Académie de Clermont-Ferrand  
LYCEE JEANNE D'ARC  
CLERMONT-FERRAND

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONFIDENTIELS\*

Fiche à compléter, si votre enfant est :

- Atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire
- Susceptible de prendre un traitement d'urgence
- Atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire

Nom, Prénom de l'élève : .....

Maladie dont souffre votre enfant : .....

Traitement : .....

Médecin prescripteur: .....

Observations particulières : .....

Nom, Prénom : ..... Téléphone : .....

Adresse : .....

En fonction des renseignements que vous aurez précisés, vous serez contactés par le médecin ou l'infirmière scolaire pour établir avec vous, si nécessaire, un projet d'accueil individualisé, conformément à la circulaire n°2003.135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.

Cette fiche n'est pas obligatoire ; il en va cependant de votre intérêt et de celui de votre enfants qu'elle soit parfaitement renseignée.

\* A remettre, sous pli cacheté, à l'attention du médecin et/ou de l'infirmière scolaire.